



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trois auditions et encore des questions

L'USEP-SV a été auditionnée les 23, 29 et 30 avril à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi que par les ministres Bruno Le Maire et Franck Riester.

Certaines annonces positives ont été formulées à cette occasion : recours au dispositif d'activité partielle pour les établissements publics et allègement de charges pour l'ensemble des entreprises

A l'issue de ces phases de concertation, des questions demeurent.

Un véritable plan de relance, plus ambitieux que les moyens dégagés jusqu'à présent, doit réaffirmer la **place du service public de la culture dans les politiques publiques**, ainsi que son **rôle primordial pour imaginer et construire le « monde d'après »**.

Les artistes et professionnels de nos structures doivent pouvoir retrouver dès que possible des pratiques professionnelles collectives, qui sont l'essence même de nos métiers. Ceci doit se faire en toute responsabilité, dans un cadre sécurisé auquel nous travaillons.

Dans cette attente, les dispositifs de soutien doivent être maintenus, et ce durant toute la période de transition.

L'USEP-SV tient également à affirmer sa **solidarité avec les artistes et techniciens relevant du régime de l'intermittence**. Les discussions en cours doivent permettre aussi longtemps que nécessaire un maintien à niveau de leurs droits, faciliter les formations, et toute possibilité de continuer de développer leurs talents, qui sont l'une des indispensables richesses de notre pays. La prise en compte de la durée réelle de la crise pour le secteur culturel en sera la condition première ; l'allongement des droits d'allocation d'une année semble une mesure nécessaire à l'arrêt total et durable de l'activité culturelle et artistique dans notre pays.

Le gouvernement doit **doter le ministère de la Culture d'un véritable budget de crise**. Il doit en outre le missionner pour qu'il assure une réponse auprès de chaque territoire, notamment par l'intermédiaire de son réseau déconcentré en coopération directe avec les collectivités territoriales et qu'il garantisse les moyens conséquents afin de protéger les artistes et les structures en s'érigeant à la hauteur de l'ambition culturelle plus que jamais réaffirmée de notre pays.

Paris, le 5 mai 2020



LES FORCES
MUSICALES



SYNDICAT NATIONAL DES
SNSP
SCÈNES PUBLIQUES

SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES
syndeac

Contacts presse

Les Forces Musicales

Gaëlle Le Dantec

g.ledantec@lesforcesmusicales.org – 06 13 12 09 17

Profedim

Aurélie Foucher

aurelie.foucher@profedim.org – 07 60 49 44 06

SNSP

Marianne Charpy

m.charpy@snsf.fr – 01 40 18 55 95

Syndeac

Marie-Pierre Bayle

m-p.bayle@syndeac.org – 01 44 53 72 10